

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 JUIN à 19 HEURES 00**

L'an deux mil quatorze et le vingt juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Seignelay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Thierry CORNIOT, Maire.**

Présents : MM Thierry CORNIOT, Céline CHANCY, Michèle SELLIER, Bernard GUIMBERT, Nicolas BEAUBIS, Emmanuelle LECOMTE, Jean-Claude GRISI, Martine MICHEL, Sabrina CHAUVET, Daniel HENRY, Christine BENARD, Isabelle FERREIRA DE LIMA

Absents excusés : Marc SEGRETIN donne procuration à Thierry CORNIOT
Chantal GUIDEZ donne procuration à Céline CHANCY
Jérôme BROCHARD donne procuration à Bernard GUIMBERT
Florence HAULTCOEUR donne procuration à Michèle SELLIER
Jean-Claude MARTIN donne procuration à Jean-Claude GRISI
Domenico LONGO donne procuration à Martine MICHEL

Absent : Patrick MANGIN

Secrétaire de séance : Nicolas BEAUBIS

Le compte-rendu de la séance précédente n'a pas fait l'objet d'observation.

Le Maire soumet au Conseil les différents sujets à l'ordre du jour :

Elections sénatoriales du 28 septembre 2014 – désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants :

Monsieur le maire rappelle au conseil que conformément au décret n° 2014-532 du 26 mai 2014 publié au journal officiel du 27 mai 2014, les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs sont convoqués le dimanche 28 septembre 2014 afin de procéder au renouvellement des mandats des sénateurs de la série 2 dont le département de l'Yonne relève. Le nombre de délégués titulaires, supplémentaires et suppléant à désigner au sein de chaque commune est fixé en fonction de sa population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2014, soit pour Seignelay :

- 5 délégués titulaires
- 3 délégués suppléants

Il est donc procédé à l'élection des délégués titulaires :

- Liste « continuons ensemble » : Marc SEGRETIN - Céline CHANCY - Bernard GUIMBERT - Christine BENARD – Nicolas BEAUBIS

- Liste « agir ensemble » : Martine MICHEL – Domenico LONGO – Sabrina CHAUVET – Daniel HENRY

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Ont obtenu :

– Liste « continuons ensemble », 14 voix

– Liste « agir ensemble », 4 voix

Sont élus :

- Marc SEGRETIN
- Céline CHANCY
- Bernard GUIMBERT
- Christine BENARD
- Martine MICHEL

Election des suppléants :

- Liste « continuons ensemble » : Jean-Claude GRISI – Michèle SELLIER – Jérôme BROCHARD

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

A obtenu :

– Liste « continuons ensemble », 14 voix

Sont élus :

- Jean-Claude GRISI
- Michèle SELLIER
- Jérôme BROCHARD

Compte de gestion et compte administratif 2013 (budget eau et assainissement,

Budget maison de l'enfance et budget principal) ;

Budget eau et assainissement

Compte administratif :

| | Investissements | Exploitations | TOTAL |
|------------------|------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses | 367 411,80 € | 45 820,22 € | 413 232,02 € |
| Recettes | 32 880,90 € | 63 383,72 € | 96 264,62 € |
| Déficit : | 334 530,90 € | Excédent : 17 563,50 € | déficit : 316 967,40 € |

Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2013

Il est en tout point conforme au Compte Administratif 2013.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Budget maison de l'enfance

Compte Administratif :

| | Investissements | Fonctionnement | TOTAL |
|------------------|------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Dépenses | 60 623, 19 € | 423 603, 35 € | 484 226,54 € |
| Recettes | 46 368,00 € | 463 138,35 € | 509506,35 € |
| Déficit : | 14 255,19 € | Excédent : 39 535,00 € | excédent : 25 279,81 € |

Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2013

Il est en tout point conforme au Compte Administratif 2013.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Budget principal

Compte Administratif :

| | Investissements | Fonctionnement | TOTAL |
|------------------|------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Dépenses | 1 236 094,39 € | 1 429 486,45 € | 2 665 580.84 € |
| Recettes | 808 640,18 € | 1 438 180,36 € | 2 246 820.54 € |
| Déficit : | 427 454.21 € | Excédent : 8 693.91€ | Déficit : 418 760.30 € |

Le conseil, à l'exception du Maire qui s'est retiré, délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Compte de Gestion de l'Agent Comptable du Trésor Année 2013

Il est en tout point conforme au Compte Administratif 2013.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Subvention associations

| | Année 2013 | Année 2014 |
|---|------------|--------------------|
| commission sports | | |
| US FOOTBALL | 1 800 | Subvention bloquée |
| US TENNIS | 2 000 | 2 000 |
| US BASKET | 1 500 | 1 500 |
| JUDO CLUB | 0 | 600 |
| KARATE CLUB | 600 | 600 |
| ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE | 250 | 250 |
| LA BOULE INDEPENDANTE SEIGNELOISE | 250 | 250 |
| IMS | 300 | 300 |
| | | |
| commission animation | | |
| ALDS | 2 500 | 2 500 |
| CLUB COLBERT | 1 000 | 1 000 |
| AMIS DES ORGUES ST MARTIAL | 650 | 650 |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS | 500 | 500 |
| AMICALE DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS | 150 | 150 |
| ACVS | 1 200 | 1 200 |
| FNACA | 250 | 0 |
| ASSOCIATION D'AIDE AUX PERSONNES AGEES DU CANTON DE SEIGNELAY | 250 | 250 |
| COMITE DES FETES | 3 500 | 3 500 |
| | | |
| divers | | |
| ADILY | 80 | 80 |
| ASPTT | 800 | En attente |

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Monsieur le maire fait part au conseil qu'il doit rencontrer les présidents de certaines associations et que le conseil pourrait être amené à délibérer de nouveau.

Redevance d'occupation du domaine public

Réseaux gaz (GDF)

La redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de distribution de gaz doit être revalorisée chaque année en fonction de l'indice ingénierie connu au 1^{er} janvier de l'année.

Pour l'année 2014, le calcul de revalorisation est le suivant :

$$((10612 \text{ m} \times 0.035) + 100 \text{ €}) \times 1,15$$

$$\text{Redevance 2013} = 542,13 \text{ €}$$

ERDF

La redevance d'occupation du domaine public par les lignes basse tension est fonction de la population totale. Pour l'année 2014 les communes de moins de 2 000 habitants percevront une RODP de **194,74 €**.

France Télécom

La redevance d'occupation du domaine public 2014 des ouvrages de télécommunications électroniques est la suivante :

Ouvrage aérien : 53,87 € X 7,51 kms
Ouvrage souterrain : 40,40 € X 16,46 kms
Installation au sol : 26,94 € X 1,90 m²

Au total : **1 120,73 €**

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Convention unique relative aux sapeurs pompiers volontaires des CPI

Monsieur le maire fait part au conseil qu'en 2004 une convention SDIS – CPI avait été signée. Au cours de l'année 2013, cette convention a évolué en tenant compte de l'évolution des interventions. D'autre part, la commune siège du CPI peut, ou non, autoriser son CPI à être engagé en dehors du territoire communal.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité. Il autorise le maire à signer la nouvelle convention.

Exonération de la taxe d'aménagement pour les abris de jardins

Céline CHANCY rappelle au conseil que le 16 novembre 2011 (pour une application au 1^{er} mars 2012) la commune a voté la taxe d'aménagement pour un taux de 5 %. Cette taxe permet de financer des travaux de voirie et de réseaux. Or les abris de jardins ne nécessitent pas de travaux particuliers sur le domaine public. C'est pourquoi nous proposons d'exonérer cette taxe pour les abris de jardins démontables.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Régisseur suppléant

Le montant du versement de la caisse piscine est de 300 €. Pendant les congés d'un régisseur de la piscine, nous ne pourrions pas déposer de versement. C'est pourquoi nous avons besoin d'un régisseur supplémentaire pour remplacer Madame JACOB. Monsieur le maire propose donc au conseil de nommer Madame LEFLOCH régisseur suppléant.

Le conseil délibère et vote. Il approuve à l'unanimité.

Projet enquête publique – centrale hydroélectrique -

Le maire présente au conseil municipal le projet de construction d'une centrale hydroélectrique au droit du barrage du Haras par le Directeur de la SARL ENERGIE 1089.

Une enquête publique est en cours depuis le 26 mai 2014 à 9h00 et se terminera le 24 juin 2014 à 18h00. Sont désignés M. Patrick GIEVIS en qualité de commissaire enquêteur et M. Pascal RIVIERE en qualité de suppléant.

Le conseil après en voir délibéré, émet un avis favorable pour ce projet avec une prescription : la garantie que cette construction ne nuise pas à l'exploitation du Moulin de Seignelay en garantissant un débit de 1,3 m³ par seconde, et ce toute l'année, afin que la Moulin puisse continuer son activité.

Madame Isabelle FERREIRA DE LIMA quitte la séance à 20h05.

Informations diverses

- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'une réunion publique aura lieu lundi 23 juin 2014 afin de présenter les nouveaux rythmes scolaires.

Question diverse

- Monsieur Domenico LONGO demande par l'intermédiaire de Madame Martine MICHEL si les prochains conseils municipaux auront lieu avant 20h30. Une demande sera faite à l'ensemble du conseil afin de déterminer l'horaire le mieux adapté.

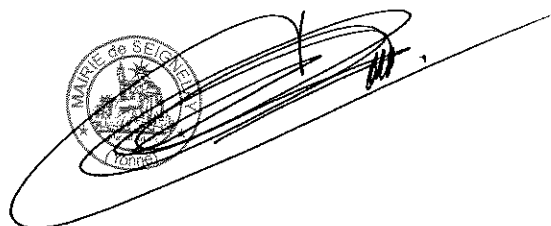
L'ordre du jour est épuisé.

Le Maire lève la séance à 20 h 15

La Secrétaire,

Les membres,

Le maire,
Thierry CORNIOT

The image shows a circular official seal of the Municipality of Seignelay, France, with the text 'M. MAIRIE de SEIGNELAY' and 'Yonne' around the perimeter. Overlaid on the seal is a large, stylized signature in black ink.